



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

• VALORISATION DE LA RECHERCHE

AOÛT 2024

N° 6

Santé mentale et expérience subjective du chômage

Une approche par la
psychodynamique du travail

Synthèse

Antoine Duarte

Université de Toulouse, IPDT

Stéphane Le Lay

IPDT

Fabien Lemozy

IPDT

Les rapports *Valorisation de la Recherche* sont des travaux de chercheurs et chercheuses ayant bénéficié d'une contribution financière de la Dares. À ce titre, ils n'engagent que leurs auteurs et autrices, et ne représentent pas la position de la Dares ni celle du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités.

Note de synthèse

Ce rapport a été réalisé dans le cadre d'un appel à projet de recherches qualitatives et quantitatives intitulé « Santé mentale, expériences du travail, du chômage et de la précarité », lancé en 2019 et financé par la Dares et la Drees.

Santé mentale et expérience subjective du chômage Une approche par la psychodynamique du travail

Antoine Duarte (Université de Toulouse, IPDT)

Stéphane Le Lay (IPDT)

Fabien Lemozy (IPDT)

Partant du constat que l'expérience du chômage est davantage étudiée sous le prisme de ses enjeux économiques et sociaux, cette recherche qualitative en psychodynamique du travail vise à étudier les ressorts de l'expérience du chômage sur la santé mentale des individus. Plus particulièrement, il s'agit de considérer l'évolution dynamique de la santé mentale face au chômage en analysant le vécu subjectif des individus, marqué par la précarisation du travail et de l'emploi.

Le rapport s'appuie sur une enquête multi-située auprès de personnels de Pôle Emploi de différentes agences du sud de la France. Des entretiens individuels et collectifs ont été réalisés, sur la base du volontariat, auprès de trois corps de métier : 17 psychologues, 20 conseillers et 12 agents de contrôle ont participé. Des entretiens individuels et collectifs ont également été menés auprès de 12 demandeurs d'emploi volontaires, orientés par les personnels de Pôle Emploi. Cette enquête a été menée avec l'accord de la Direction Régionale de Pôle Emploi concernée, intéressée par les questions de santé mentale des individus en situation précaire, qui a facilité et coordonné les interventions et les réunions collectives avec les conseillers volontaires.

Sans prétendre à l'exhaustivité, la centaine d'entretiens réalisés révèle, selon les auteurs, que les questions de santé mentale et du chômage sont intrinsèquement liées aux expériences professionnelles antérieures des demandeurs d'emploi. L'expérience du chômage ne peut ainsi être étudiée que si elle est liée au rapport subjectif qu'entretient l'individu au travail. Cette enquête met également en lumière les différents registres mobilisés par les agents de Pôle Emploi dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Ce que le chômage fait à la santé :

Cette étude permet de montrer que la situation de chômage peut représenter un soulagement momentané puisqu'elle intervient parfois après une expérience de travail difficile et y met donc un terme. Il est alors possible, au moins dans un premier temps, d'observer une amélioration de la santé des chômeurs. Cependant, si la situation de chômage perdure, elle peut conduire à des difficultés. Ces difficultés peuvent se traduire par la réapparition de troubles qui avaient été compensés par le travail.

Le travail comme accomplissement de soi :

La psychodynamique du travail s'écarte des conceptions du travail qui le réduiraient à un rapport social ou juridique. Selon les auteurs, le travail est un médiateur entre l'individu et l'organisation sociale. Il est central dans la construction de la santé mentale des individus. Il y a un écart irréductible entre la tâche (travail prescrit) et l'activité (travail effectif), qui est observable dans toutes les situations de travail et qui mobilise l'intelligence corporelle, engage le corps. À partir de ce postulat, le travail recouvre un sens large.

Le chômage ne signifie pas pour autant une cessation de l'activité des demandeurs d'emplois. À la suite d'une perte d'emploi involontaire, ces derniers peuvent s'investir dans diverses activités : travail de *care* pour leurs proches et/ou eux-mêmes, activités artistiques ou associatives, afin de faire face à la souffrance que peut provoquer la perte d'emploi, en maintenant une certaine confiance en soi et un sentiment d'utilité chez les chômeurs. Néanmoins, l'étude souligne que quelle que soit l'activité pratiquée, elle ne peut jamais remplacer le travail car elle n'induit pas les mêmes dimensions de reconnaissance que l'activité professionnelle. L'activité extra-professionnelle ne permet donc pas de faire face sur le long terme à la souffrance qu'une perte d'emploi peut engendrer.

Pôle emploi : quel rôle d'accompagnement ?

Selon les auteurs, deux registres sont mobilisés par les agents de Pôle Emploi dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Le premier registre consiste à « activer les chômeurs ». Il s'agit de les encourager à la recherche d'un emploi de manière active, à construire un projet professionnel, en faisant pour partie abstraction de leurs difficultés ou de leur souffrance. Les auteurs suggèrent que ce registre peut parfois avoir des effets négatifs sur la santé mentale des chômeurs. Le deuxième registre met l'accent sur « l'écoute » des chômeurs, favorisant la compréhension de leurs difficultés. Pour les auteurs, ce registre a des conséquences positives sur les demandeurs d'emploi : il préserve leur dignité.

Le registre de l'écoute peut rentrer en conflit avec les règles et les objectifs de Pôle Emploi, qui encouragent généralement l'activation des chômeurs. Les conseillers et les psychologues interrogés déclarent favoriser le registre de l'écoute.